

## Pour aller plus loin



### Histoire de Frasnay Reugny

La Seigneurie de Frasnay donne son nom à la famille qui la possède à l'époque, avant d'appartenir aux familles de la Perrière et Pierre. Celle de Reugny appartenait aux familles Renault de Touteville et Chambrun de Rosemont.

Par décret du 12 juin 1861, la commune de Frasnay-le-Ravier reçoit une partie de la commune de Reugny et prend le nom actuel.

Cette commune a essentiellement une activité agricole et d'élevage bovin et ovin.

### Vestiges du Château du Ravier (XVI - XVII<sup>e</sup> siècle)

Ce manoir en pierre, comportait un pavillon carré flanqué d'une tourelle en encorbellement du XVI<sup>e</sup>. Ses baies sont à moulures et sa lucarne est couronnée par un fronton. Une porte en forme d'Arc de Triomphe, à trois baies, d'ordre dorique, porte un écu de la famille La Perrière, entouré du collier de Saint-Michel et supporté par deux lions. Les étages étaient desservis par deux escaliers à vis.

Signe extérieur de richesse, réservé sous l'Ancien Régime aux nobles possédant au moins 100 arpents de terre, un colombier était installé dans la tour la plus ancienne, à deux niveaux et percée de meurtrières.

*Une balade à la campagne à travers les prairies et les champs.*

## Conseils pratiques



Prévoyez de bonnes chaussures de marche, de quoi manger, de quoi boire et de quoi vous protéger du froid, de la pluie et du soleil.

Ces chemins traversent des espaces naturels d'une grande richesse mais fragiles ainsi que des propriétés privées, des cultures, des élevages et des exploitations forestières qui n'aspirent qu'à la tranquillité et au respect.

Aussi, à nous d'être des invités discrets en :

- ramassant les restes de notre pique-nique et autres déchets
- tenant notre chien en laisse
- ne faisant pas de feu
- restant sur le sentier balisé

La chasse est une activité très pratiquée de septembre à février sur le domaine forestier des Amognes. Pendant cette période, il est plus prudent de respecter les consignes de sécurité (tenues voyantes...) et de rester sur les sentiers balisés, connus des chasseurs.

### Cette balade vous a plu ?

D'autres balades sont aménagées par la Communauté de Communes des Amognes. Vous pouvez télécharger toutes les fiches sur [www.cc-amognes.fr](http://www.cc-amognes.fr) ou acheter le livret complet de 14 fiches auprès de la Communauté de Communes des Amognes.

## Numéros utiles

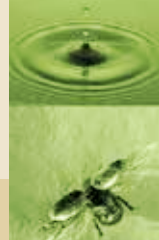
**Secours : 18 ou 112**

Si vous rencontrez des anomalies sur votre passage (erreur ou absence de balisage, décharges sauvages, dégradations, impraticabilité...)  
**Contactez nous au : 03 86 58 46 22**

# Balade au Pays des Amognes

# Frasnay Reugny


Conception graphique : Dédicaces Plurielles - Crédits photos : M.-J. Guillemot - F. Ducquenois



**TOUR DE REUGNY**  
5 - Parcours facile

# 5 - TOUR DE REUGNY

 **Balisage jaune**

 **10,6 km – 3h00**

 **Départ : mairie**

**1** Traverser la D 34 et prendre la route en face. La suivre sur 3,5 km pour passer le Petit Reugny, puis le Gros Reugny. Continuer le chemin de terre sur 3 km. Poursuivre sur la route et avant la première maison du hameau de Faches, tourner sur la route à droite. Traverser le hameau de Sauvigny, puis la D 34.

**2** S'engager aussitôt sur le chemin de terre en montée à travers champs sur 500 m et après encore 500 m, au chemin transversal, tourner à droite. Remonter ce chemin plein nord, jusqu'à la D 204. Là prendre à droite jusqu'au terre-plein avec croix.

**3** Prendre la petite route à gauche sur 250 m et, dans le virage, s'engager sur le chemin de terre à gauche. Au chemin transversal, tourner à droite jusqu'à la route. Tourner à droite pour revenir au point de départ.

## Plus d'info

Retrouvez toutes les solutions d'hébergement, de restauration et les points de vente de produits locaux à proximité de cet itinéraire sur [www.cc-amognes.fr](http://www.cc-amognes.fr)

